

Les élections régionales et la réforme territoriale : ce qu'il faut savoir

Que prévoit la réforme ?

L'un des objectifs de la réforme territoriale est de clarifier le rôle de chaque échelon du territoire : commune, département, région. La refonte de la carte des régions, qui passe de 22 à 13 en métropole (en incluant la collectivité territoriale de Corse), devrait permettre de donner un poids plus important à ces collectivités, tant sur le plan géographique que démographique et économique.

Sept préfets préfigurateurs sont chargés de la fusion des régions.

Les **noms provisoires des nouvelles régions** sont les noms des régions fusionnées juxtaposés par ordre alphabétique, sauf pour la Haute et la Basse-Normandie qui deviennent la « Normandie » ainsi que pour le Centre qui devient « Centre-Val-de Loire ».

Le **chef-lieu provisoire des nouvelles régions** a été déterminé par le décret **du 31 juillet 2015**, sauf pour la région « Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine », pour laquelle la loi avait disposé que le chef-lieu serait Strasbourg.

La loi prévoit que le nouveau conseil régional adopte, **avant le 1^{er} juillet 2016, une résolution unique** dans laquelle il se prononce sur le **nom définitif de la région**, le **chef-lieu définitif de la région**, l'emplacement de **l'hôtel de la région**, les règles de détermination des **lieux de réunion** des différentes instances de la région, et sur le programme de gestion des implantations immobilières de la région.

Quelles sont les compétences des régions ?

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle est administrée par le conseil régional et son président, renouvelé tous les 6 ans.

Compétences des régions :

Développement économique
Gestion des fonds européens
Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi
Lycées
Environnement

Compétences partagées avec le département :

Tourisme
Culture
Sport

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en cours d'examen au Parlement, prévoit de **renforcer les compétences de la région**, notamment en matière de **développement économique**, **d'aménagement du territoire** et de **transport**.

Quel est le rôle des préfets préfigurateurs ?

Le Premier ministre a désigné en avril 2015 sept préfets préfigurateurs chargés de préparer d'ici la fin juillet 2015 l'adaptation de l'organisation territoriale de l'Etat à la nouvelle carte des régions qui entre en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

Les préfets préfigurateurs sont chargés avec l'ensemble des équipes régionales, d'animer et de coordonner la réforme, de mener le dialogue avec les élus et la concertation avec les organisations syndicales. Ils doivent élaborer un projet d'organisation régionale, proposer une organisation fonctionnelle et une implantation géographique pour chaque direction régionale.

- **Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine**, le préfet de la région Alsace
- **Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes**, le préfet de la région Aquitaine
- **Bourgogne et Franche-Comté**, le préfet de la région Bourgogne
- **Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées**, le préfet de la région Midi-Pyrénées
- **Normandie**, le préfet de la région Haute-Normandie
- **Nord-Pas-de-Calais et Picardie**, le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
- **Auvergne et Rhône-Alpes**, le préfet de la région Rhône-Alpes

Quels étaient les derniers taux de participation aux élections régionales ?

Dans le cadre de comparaisons avec d'anciens taux de participation, il est nécessaire de rappeler que certaines régions fusionnent et qu'ainsi le nombre d'électeurs concernés dans une région ne sera pas le même pour ce scrutin.

Elections régionales 2004 / Métropole

Premier tour

- à 12h : 18,48 %

- à 17h : 49,66 %

* Taux de participation France entière : 60,84 %

Second tour

- à 12h : 16,55 %

- à 17h : 51,24 %

* Taux de participation France entière : 65,66 %

Elections régionales 2010 / Métropole

Premier tour

- à 12h : 16,07 %

- à 17h : 39,29 %

* Taux de participation France entière : 46,33 %

Second tour

- à 12h : 18,57 %

- à 17h : 43,47 %

* Taux de participation France entière : 51,21 %

Le calendrier de la réforme

Eté 2015

La liste des chefs-lieux provisoires arrêtée durant l'été.

Automne 2015

L'automne est consacré après validation des projets de préfiguration par le Gouvernement, à la préparation des conditions juridiques et administratives des nouvelles directions.

Hiver 2015

Les assemblées des nouvelles régions consultées après leurs élections les 6 et 13 décembre prochains, se prononceront sur leurs choix définitifs.

En 2016

La création juridique de la nouvelle organisation de l'Etat sera effective au 1^{er} janvier 2016, pour une mise en place progressive. Les chefs-lieux définitifs seront arrêtés par décret en juillet 2016.

A l'issue d'une phase transitoire de trois ans, l'ensemble des nouvelles organisations de l'Etat en région sera stabilisé.

Pour en savoir plus :

- **Secrétariat général - Dicom - Porte Parolat :**
01 40 07 26 78 / unitemedias-dicom@interieur.gouv.fr

- **Site internet du ministère de l'Intérieur :**
<http://www.interieur.gouv.fr/Elections>

- **Réseaux sociaux :**



@Place_Beuvau



www.facebook.com/ministere.interieur